



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Quelle sera la suite des travaux engagés sur la RN21 à Villeneuve-sur-Lot ?

Question écrite n° 8842

Texte de la question

M. Olivier Damaisin interroge M. le ministre de la cohésion des territoires sur la poursuite des travaux de la RN21 entre Villeneuve-sur-Lot et Agen. L'aménagement du réseau routier est un problème fondamental pour le désenclavement des communes rurales et pour leur développement économique. Le Lot-et-Garonne, comme bien d'autres territoires ruraux, est en souffrance. La troisième circonscription de ce département (Villeneuve-sur-Lot/Fumel) ne fait pas exception à la règle. Elle n'a par ailleurs pas d'accès autoroutiers. Manque d'emploi, précarité, infrastructures routières obsolètes ou inexistantes, accès au THD très limité, zones blanches, les retards sont nombreux et les populations se désespèrent. Ruralité n'exclut pas modernité et les prochaines années s'annoncent décisives pour les territoires enclavés. Des choix qui seront faits dès à présent dépend leur avenir. L'aménagement de la RN 21 est un point sensible de la circonscription. Sans son doublement (axe Villeneuve-sur-Lot/Agen), la crainte est grandissante de voir les entreprises, encore implantées, partir pour d'autres territoires mieux desservis. Sans elles, pas de perspectives de développement économique, culturel, pas d'emplois, moins de services publics. De nombreux chefs d'entreprises locaux sollicitent l'intervention des pouvoirs publics sur ce sujet et les demandes de réponse sont de plus en plus pressantes. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures son ministère entend proposer à des citoyens inquiets.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est sensible aux enjeux que revêt pour le territoire du Lot-et-Garonne l'aménagement de la RN21 entre Agen et Villeneuve-sur-Lot, notamment pour la sécurité routière, fiabiliser les temps de parcours et améliorer le cadre de vie des riverains. À l'heure actuelle, sur la RN21 entre Agen et Villeneuve-sur-Lot, seule la section au sud de Pujols est aménagée à 2x2 voies sur environ 5 km. Cet aménagement se poursuit avec 1,6 km supplémentaires en entrée sud de Villeneuve qui seront mis à 2x2 voies après achèvement des travaux en 2019. Un montant de 40 M€ (apportés à 60 % par l'État) est aujourd'hui inscrit au contrat de plan État-région (CPER) 2015-2020 de la région Nouvelle-Aquitaine pour poursuivre l'aménagement de l'axe : il s'agit de réaliser une première tranche de travaux sur la section La Croix-Blanche – Monbalen et de réaliser les études et acquisitions foncières d'un aménagement au nord d'Agen. S'agissant de la section Monbalen–La Croix Blanche, l'enveloppe inscrite au CPER ne permet pas de financer en totalité ces travaux d'un montant global de 50 M€. Cette opération comporte deux tronçons : la mise à 2x2 voies de la déviation de la Croix-Blanche existante et la création d'un créneau au niveau Monbalen à 2x2 voies. Le créneau de Monbalen apparaît comme prioritaire au vu des données de trafics. Les études de conception détaillée de ce créneau se poursuivent avec l'objectif de lever les dernières difficultés techniques et d'obtenir l'autorisation environnementale afin de pouvoir engager les travaux rapidement. S'agissant de la section Agen-Nord, qui traverse le bourg d'Artigues, des études vont être lancées afin de réinterroger le parti d'aménagement de la déviation d'Artigues actuellement envisagée en déviation longue à 2x2 voies. Cette étude prendra en compte des hypothèses plus légères d'aménagement, depuis un aménagement sur place jusqu'au projet connu actuellement, en tenant compte des besoins avérés du trafic et dans un objectif d'amélioration de la sécurité routière, de fiabilisation des temps de parcours et d'amélioration du cadre de vie des riverains. Ainsi, le Gouvernement se mobilise pour aménager l'axe Agen-

Villeneuve-sur-Lot en cohérence avec la réalité des besoins de mobilité de ce territoire

Données clés

Auteur : [M. Olivier Damaisin](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8842

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2018](#), page 4641

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7502